



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 239-0426

AVIS PUBLIC, vous est donné par la greffière par intérim que, lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 13 avril 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 239-0426 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Rosaire.**

Le règlement prévoit des sanctions que peut entraîner un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie, telles que définies à l'article 31 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 16^e jour d'avril 2026.

Chantal Baril
Greffière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

OBJET: Avis public du règlement 239-0426, édictant le code d'éthique et de déontologie abrogeant le règlement 303-2022, relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

Je, soussignée, Chantal Baril, greffière par intérim de la Municipalité de Saint-Rosaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, le 16^e jour d'avril 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 16^e jour d'avril 2026.



Chantal Baril
Greffière par intérim